

Plier, ne pas détacher!



GAS/ECR/ICR

nicht frankieren
ne pas affranchir
non affrancare

50856745
000012

LA POSTE



Une fois signée, merci de plier la feuille en deux, de la scotcher, puis de la glisser, sans timbre, dans une boîte aux lettres de la poste.

**A retourner, même incomplet,
avant le 16 mars 2026.**

**Les Verts genevois
case postale 345
1211 Genève 4**

120'000 personnes souffrent du bruit routier à Genève

Réduire la vitesse améliore la fluidité et diminue la pollution

NON au 50 km/h imposé de manière rigide

Rendre obligatoire une vitesse d'au moins 50 km/h sur des axes dits «structurants» est une approche dogmatique. La vitesse doit pouvoir être adaptée au cas par cas, là où la vie quotidienne l'exige: devant les écoles, crèches, EMS, arrêts de transports publics, traversées très fréquentées ou quartiers exposés à un bruit excessif. Il s'agit de protéger les personnes plutôt que la circulation.

réseau routier de notre canton) (H 121 – 13204), du 13 février 2026

Genève peuvent signer ce référendum cantonal. En matière cantonale, les électrices et électeurs dès 18 ans, de communes différentes, peuvent signer sur la même feuille. Les personnes de nationalité suisse vivant à l'étranger et ayant leur droit de vote dans le canton de Genève peuvent signer ce référendum en inscrivant leur adresse à l'étranger.

La signature doit être apposée personnellement à la main par la personne signataire. Cela ne s'applique pas à la personne incapable de le faire par elle-même pour cause d'infirmité.

[illegible]